



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 28 juin 2021 (18h30)  
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	37 + 1
Votants	:	50
Convocation et affichage	:	22/06/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Brigitte BOURRET

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELTI, Damien BAYLE, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Denis NEIME, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Danielle SERILLON.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELTI), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Brigitte BOURRET), Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), Clément CHAPEL (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Romain EVRARD (pouvoir à François CHAUVIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Patrick OLAGNE (pouvoir à Laurent MARCE), Pascal PAILHA (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), William PRIOLON (pouvoir à Martine OLLIVIER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Hugo BOLLEY, Virginie FERRAND, Dominique MAZINGARBE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORQUE.

**CC-2021-219 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS - RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS D'ANNONAY RHÔNE AGGLO ET RAPPORT ANNUEL DU SYTRAD - EXERCICE 2020**

***Rapporteur : Monsieur Laurent MARCE***

L'article L2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Le décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets précise le contenu de ce rapport. Il a pour objectif de présenter les résultats techniques et financiers du dispositif de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Enfin, Annonay Rhône Agglo ayant délégué la compétence traitement pour la partie ex-Annonay Agglo et les communes de Quintenas et Ardoix au Syndicat de Traitement Ardèche Drôme (SYTRAD), Annonay Rhône Agglo doit prendre acte du rapport d'activité rédigé par ce dernier.

**VU** l'article L2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret n°2015-1827 du 30 septembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

**VU** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers établi par Annonay Rhône Agglo pour l'année 2020,

**VU** le rapport d'activité du SYTRAD pour l'année 2020,

## DÉLIBÉRÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers établis par Annonay Rhône Agglo pour 2020,

**PREND ACTE** du rapport d'activité du SYTRAD pour l'année 2020,

**DIT** que ces rapports seront mis à disposition du public et transmis à chacune des communes membres d'Annonay Rhône Agglo et **CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le

: 30/06/21

Affiché le

: 05/07/21

Transmis en sous-préfecture le : 01/07/21

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20210628-23568-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Le Président

Simon PLENET